



**PRÉFET
DES HAUTS-DE-SEINE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction de la citoyenneté
et de la légalité**

Bureau de l'environnement, des installations
classées et des enquêtes publiques

Affaire suivie par : Mme Janvier

Tél : 01 40 97 23 36

pref-environnement@hauts-de-seine.gouv.fr

Nanterre, le **22 NOV. 2023**

**RECEPISSE DE DECLARATION
POUR L'EXERCICE DE L'ACTIVITE DE TRANSPORT
DE DECHETS DANGEREUX ET NON DANGEREUX**

Le préfet du département des Hauts-de-Seine,

Vu – le code de l'environnement, partie législative et notamment son article L. 541-8,

Vu – le code de l'environnement partie réglementaire et notamment ses articles R. 541-49 à R. 541-54 et R. 541-59 à R. 541-61,

Vu – la demande présentée le 6 novembre 2023 par la société CENTRE DE DECHETS INDUSTRIELS FRANCILIEN,

Délivre à la société CENTRE DE DECHETS INDUSTRIELS FRANCILIEN, représentée par monsieur MARTINS DAMAS Guy, directeur général délégué, dont le siège social est situé à Nanterre, 28, boulevard de Pesaro, **récépissé de sa déclaration relative à son activité de transport de déchets dangereux et non dangereux.**

Ce récépissé doit être présenté à toute réquisition des agents chargés du contrôle en application de l'article R.541-53 du code de l'environnement.

Ce récépissé portant le n° 2023-39-T est valable jusqu'au 5 novembre 2028.

Le Directeur
Le préfet,
de la Citoyenneté et de la Légalité

Jean-Pierre DE COURS